



Extrait du UNSA Fonction publique

<http://www.unsa-fp.org/?Discriminations-au-travail>

# Discriminations au travail

- Dossiers -



Date de mise en ligne : jeudi 13 février 2014

---

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

---

### **7ème baromètre Défenseur des droits et Organisation Internationale du Travail sur les discriminations au travail : des perceptions différenciées dans le public et dans le privé**

Le Défenseur des droits et l'Organisation Internationale du Travail ont présenté les résultats du 7ème baromètre réalisé pour leur compte par l'IFOP et portant sur « la perception des discriminations au travail ».

L'UNSA Fonction publique a assisté à la restitution de ces travaux qui avait lieu le 3 février dernier.

De cette étude, ressortent en particulier les points suivants dans la perception qu'ont les personnes interrogées :

- " Le contexte lié à la crise économique accentue les risques de discriminations, y compris pour les agents du secteur public.
- " La question des discriminations est toujours aussi importante dans le domaine de l'emploi (recrutement, recours aux contrats...)
- " Actuellement les discriminations se développent plus rapidement dans le public que dans le privé.
- " Les salariés du privé ont la perception que dans le public les agents sont moins soumis aux discriminations ; les agents publics considèrent que cette tendance s'inverse.
- " Le genre demeure le critère de discrimination le plus fréquent.
- " Le plus souvent, les discriminations s'exercent dans le cadre du travail quotidien et résultent des supérieurs hiérarchiques directs.
- " Si le rôle des syndicats dans la lutte contre les discriminations demeure important, on assiste à une forte baisse de la confiance des salariés privés comme publics à l'égard de leur efficacité.
- " La nécessité de lutter contre les discriminations est unanime mais une forte proportion de personnes interrogées n'ont rien fait en tant que victimes ou témoins.

Un focus relatif aux discriminations à l'égard des jeunes (moins de 35 ans) a été intégré à cette étude.

L'intégralité des résultats et bilans sont développés sur le site internet du Défenseur des Droits et via les liens joints à cette circulaire.

Par ailleurs, il a été rappelé que l'inégalité de traitement ne constitue pas forcément une discrimination

À la lumière des conclusions du 7ème baromètre sur la perception des discriminations au travail, pour l'UNSA Fonction publique, la lutte contre les discriminations dans leur ensemble doit se renforcer à tous niveaux.